

Montrouge, le 30 mai 2023

AUGMENTATION DE CAPITAL 2023 RÉSERVÉE AUX SALARIÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Crédit Agricole S.A. annonce ce jour le lancement de son opération annuelle d'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole dans le monde.

Crédit Agricole S.A. va proposer à plus de 180 000 salariés et anciens salariés retraités éligiblesⁱ du groupe Crédit Agricole, une souscription à des actions nouvelles de Crédit Agricole S.A. Dans le cadre de cette augmentation de capital réservée (ACR 2023), le prix de souscription de l'action sera égal à la moyenne arithmétique des cours d'ouverture de l'action du 30 mai au 26 juin 2023 inclus, assortie d'une décote de 20%.

La période de souscription ouvrira le 28 juin et prendra fin le 11 juillet 2023ⁱⁱ.

Les nouvelles actions seront émises le 31 août et seront éligibles au dividende versé au titre de l'exercice 2023.

Le nombre maximal d'actions à émettre est de 32 millions, soit un nominal de 96 millions d'euros.

Selon la même logique que l'an dernier, le calendrier d'augmentation de capital réservée a été planifié en fonction du calendrier de versement des rémunérations variables collectives.

L'augmentation de capital réservée 2023 s'inscrit dans la politique de participation des salariés à la performance financière du Groupe.

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE S.A.

Mathilde Durand : + 33 1 57 72 19 43 – mathilde.durand@credit-agricole-sa.fr

Olivier Tassain : + 33 1 43 23 25 41 – olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info

 Crédit_Agricole  Groupe Crédit Agricole

ⁱ À l'opération ACR 2023

ⁱⁱ Toutes les dates indiquées dans ce communiqué restent soumises à la décision du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ou de son délégué.